

CHAPELLE INTERNATIONAL
COMITE DE SUIVI
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2013
Participants

Prénom	NOM	Qualité	e-mail/Téléphone :
Michel	NEYRENEUF	Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, des politiques du logement et du développement durable	michel.neyreneuf@paris.fr
Baptiste	BERTRAND	Cabinet du Maire du 18 ^{ème}	baptiste.bertrand@paris.fr
Pierre	VOUHE	Cabinet du Maire du 18 ^{ème}	pierre.vouhe@paris.fr
François	DEVAUX	Cabinet de Madame Anne HIDALGO	françois.devaux@paris.fr
Anne	CHABERT	Chef de projets urbains	anne.chabert@paris.fr
Marc	LAULANIE	Chef de projet /DPVI	marc.laulanie@paris.fr
Hermann	CORVE	Chef de projet adjoint PNE/DPVI	hermann.corve@paris.fr
Ricardo	SUANES	Architecte, conseil association ASA Paris Nord Est 18 et CEPA (Pajol)	suanes@wanadoo.fr
Michèle	TILMONT	Garante de la concertation	tilmont.michele@gmail.com
Stéphane	MERCIER	Arrière-cour 93/ASAPNE	arrierecour93@gmail.com
Siska	PIERARD	Présidente de Cactus initiatives	siskapierard@orange.fr
Jérôme	LAZERGES	Cactus Initiatives/Conseiller de quartier, ASAPNE	j.lazerges@gmail.com
Marcel	ROUSVAL	Association des locataires du 93, ASA Paris Nord Est, conseiller quartier	rousval.marcel@free.fr
Jean-Yves	LE GALL	Association des locataires du 93, ASA Paris Nord Est	jeanyves.lg@gmail.com
Odile	THEVENIN	ASA-Paris Nord Est	odile.thevenin75@free.fr
Olivier	ANSART	Président d'ASA PNE 18	asa.pne.18@laposte.net
Jérôme	WOYTASIK	ASA-Paris Nord Est	
Jacqueline	DE BONY	ASA-Paris Nord Est	jacquelineodeony@gmail.com
Monique	BONNARD	Conseillère de quartier/Présidente collectif Raymond QUENEAU	m.bonnard18@laposte.fr
Jean-Michel	METAYER	ASA PNE/Conseil de quartier	jmmetayer@sfr.fr
Charles	MARIAMBOURG	Architecte AUC	cma@laucparis.com
Christophe	RIPERT	Directeur Immobilier	cripert@sogaris.fr
Pascal	JULIEN	Mairie du 18ème	
Taouf. K	BOUAYAD		
Marc	DE FOUQUET	RFR ELEMENTS	mdefouquet@rfr.elements.com
Marie-Noëlle	DEMARET	Amicale CNL Locataire 69B/73 rue de la Chapelle	mndemaret@noos.fr
Christiane	JARRET	Amicale CNL Locataire 69B/73 rue de la Chapelle	
Madeleine	KERNICHER	Amicale CNL Locataire 69B/73 rue de la Chapelle	
Micheline	MACHAVOINE	Amicale CNL Locataire 69B/73 rue de la Chapelle	
Jean-Claude	BAPTISTE	Amicale Impasse du Gué	
Reynald	VILLAUME	Amicale Impasse du Gué	
Isabelle	ESPOSITO	ASA PNE	esposito.isabelle@orange.fr
Daniel	FELHENDLER	Amicale CNL Locataire 69B/73 rue de la Chapelle	daniel.felhendler@laposte.net
Federic	GATTA	Doctorante en urbanisme	fed.gatta@gmail.com

Diffusion :

- ❖ Aux participants

- ❖ **Michel NEYRENEUF, Mairie du 18^{ème} arrondissement** accueille les participants et informe que l'ordre du jour de la réunion sera consacré aux sujets suivants :

- Intégration du projet dans son environnement bâti existant, présenté par L'AUC
- Circulation, accessibilité, transport, présenté par le cabinet SETEC INTERNATIONAL

- ❖ **Intégration du projet dans son environnement bâti existant, présenté par L'AUC**

Caroline POULIN de l'AUC, présente des documents illustrant l'intégration du projet dans son environnement urbain proche (présentation jointe au compte rendu).

Le projet urbain ne s'adosse pas aux constructions existantes. Un recul de 13 m par rapport à la construction la plus proche est prévu, permettant l'aménagement de la coulée verte. Les jardins privés seront conservés et valorisés par les bailleurs sociaux en relation avec l'aménagement futur de la coulée verte.

Les dégagements visuels sont également préservés avec l'aménagement des venelles. Les immeubles seront construits avec un recul de 21 m par rapport aux constructions existantes les plus proches.

Les participants proposent à l'AUC de présenter au prochain comité de suivi des illustrations/coups permettant d'apprécier l'implantation des nouvelles constructions et des aménagements futurs par rapport aux immeubles existants.

Marc de FOUQUET, RFR Eléments, présente une synthèse des études de faisabilité en matière d'ensoleillement et d'accès à la lumière naturelle. L'organisation urbaine du projet maximise l'ensoleillement hivernal des futures constructions. Globalement les voiries principales, la place active et la coulée verte ont un minimum de 2 heures d'ensoleillement quotidien en hiver, ce qui correspond à la moyenne constatée à Paris. L'ensoleillement estival est meilleur pour l'ensemble des espaces publics. Pour l'accès à la lumière naturelle, contrairement à la situation actuelle où une halle limite l'éclairage naturel côté cour de quelques bâtiments de la rue de la Chapelle, la coulée verte améliore ce facteur.

- ❖ **Circulation, accessibilité, desserte en transport en commun : SETEC INTERNATIONAL**

Alain BLOCH de SETEC, présente les résultats de l'étude commandée par la SNEF et dont les objectifs principaux consistent à :

- déterminer le flux de véhicules généré pendant et après la réalisation du projet à deux horizons différents ; 2016 et 2020,
- évaluer l'impact de ce flux supplémentaire sur les axes routiers attenants : rue de la Chapelle, Bd Ney, porte de la Chapelle.

Pour la réalisation de cette étude, SETEC a pris en compte les projets des entrepôts MacDonald et la ZAC Claude Bernard, considérés réalisés à horizon 2016.

A horizon 2020 les deux projets pris en compte sont le triangle Eole Evangile et Gare des Mines /stade des Fillettes. Les hypothèses utilisées pour estimer les flux générés par ces projets de GPRU et Chapelle International sont le nombre d'habitants, le nombre d'emplois, la part des actifs sur la population totale du secteur d'étude.

SETEC a pris en compte un paramètre important qui résulte de l'enquête générale des transports (EGT) de 2001 et qui porte sur la part de l'usage des transports en commun dans les déplacements mécanisés des habitants /employés sur la zone. L'analyse de l'EGT de 2001 a donné une part de **57%** pour les transports en commun et **1.6%** pour le vélo. Il a été pris une hypothèse très prudente d'un accroissement de la part des transports en commun de 57% en 2001 à **62% en 2020** au détriment des

trajets en véhicules particuliers. Or depuis la réalisation de notre étude, les conclusions de l'EGT 2011 font apparaître la part des transports en commun dans les déplacements avec une hausse forte atteignant **66%**.

❖ **Conclusions :**

- Globalement, les prévisions indiquent que les trafics routiers supplémentaires induits par le projet de Chapelle International sur les axes concernés, restent à des niveaux modérés entre **0.5% et 3%** au maximum et sur l'ensemble des accès. Il s'agit d'environ **160 véhicules** supplémentaires en heure de pointe sur les axes dont la capacité peut supporter ce surcroît de trafic.
- Il est constaté une utilisation très déséquilibrée des accès (Bd Ney, rond-point de la Chapelle et l'impasse du Gué). En entrée, l'impasse du Gué est le point de passage majoritairement utilisé. L'accès par le rond-point de la Chapelle est sous-utilisé en entrée et en sortie. Le carrefour de la porte de la Chapelle est très sollicité actuellement avec un flux total actuel de 6 000 véhicules/heure et devra absorber le flux supplémentaire maximal de la Chapelle de 160 véhicules/heure, soit un accroissement de moins de 3%.
- En phase chantier, le nombre de véhicules en relation avec le chantier sera inférieur à 50 véhicules/heure en heure de pointe. SETEC précise que ce chiffre pourrait baisser, si une partie des déchets est évacuée par le fer.

❖ **Préconisations :**

Alain BLOCH rappelle que les prévisions de trafic évaluées dans cette étude reflètent une situation particulièrement défavorable en termes d'utilisation de transports en commun (62% au lieu de 66%). Ces prévisions auraient été inférieures d'environ 10% avec la prise en compte de ce taux plus élevé résultant de l'EGT 2011.

Pour limiter l'impact du projet Chapelle International, les pistes proposées par SETEC sont :

- Inciter les automobilistes à emprunter de préférence l'accès par le rond-point de la Chapelle et décourager l'entrée par l'impasse du Gué. Une réflexion sera menée sur l'aménagement de cet accès.
- Lancer les réflexions sur le réaménagement de la porte de la Chapelle.
- Encourager l'utilisation des transports en commun et du vélo, en favorisant les cheminements vers les stations de transport en commun. En effet l'usage des transports en commun dans la zone du projet aura un très fort impact sur les niveaux de trafic anticipés.

Olivier ANSART ASAPNE présente quelques photos prises des immeubles de la rue de la Chapelle permettant d'apprécier la configuration du paysage urbain.